

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17  
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

CANTON DE ROUBAIX-OUEST

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche 1<sup>er</sup> Août 1886

Candidat

**François Roussel**

MANUFACTURIER, CONSEILLER MUNICIPAL,  
MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,  
MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DES HOSPICES.

ROUBAIX, LE 28 JUILLET 1886

**Conservateurs de quoi ?**

Il faut en finir avec cette question, qui vise à être ironique et plaisante. « Il est temps que les étiquettes soient remises à leur place et qu'on sache bien que les vrais conservateurs sont ceux qui veulent conserver : à la religion, le respect et la sécurité ; au citoyen, les libertés essentielles ; au commerce et à l'industrie, la confiance qui les font vivre ; à l'agriculture, de légitimes compensations à ses charges ; à la France au dehors, un prestige rendu aujourd'hui impossible par une politique heurtée et sans prévoyance. »

C'est en effet un lieu commun de la politique gouvernementale que cette interversion des rôles à l'aide de laquelle on a trop longtemps abusé l'opinion. Il y a dix ans que cette équivoque, pratiquée avec habileté et persévérance, tient en échec les forces vives du pays livrés aux politiciens. Ils ont fait du gouvernement un palladium à l'abri duquel ils peuvent tout se permettre pour la satisfaction de leurs intérêts et de leur ambition.

Non contents d'avoir fait du fonctionnarisme épuré à outrance, sans souci des aptitudes ni des capacités, une armée d'agents électoraux, ces politiciens se sont abêtis, comme une nuée de sauterelles, sur tout ce qui vit du budget, c'est-à-dire de notre argent. Ils payent avec les ressources publiques les services qu'on rend à leurs passions et à leur besoins. Et quand leurs électeurs fatigués d'être exploités protestent, ils leur rient au nez en disant : *Conservateurs de quoi ?*

Leur politique se traduit par des débats stériles ou violents aux Chambres, des mesures de proscription, des vexations, un favoritisme éhonté d'après lequel les places payent les votes complaisants, la division partout jusque dans le plus modeste hameau, l'armée livrée aux fantaisies de ministres croulants, pour la réclame, de Coquelin et de Sarah Bernhardt, notre isolement à l'extérieur proclamé comme une tactique ingénieuse, le blâme à peu près partout, la sécurité nulle part : *Conservateurs de quoi ?*

Pour ne parler enfin que des intérêts les plus directs, tout est endetté, depuis le gouvernement jusqu'à la bourgade. En même temps que les dépenses se multiplient sous l'effort de politiques improvisés qui agissent comme les héritiers prodigues de parents économes, les revenus diminuent, conséquence inévitable de l'appauvrissement du pays. Et lorsque d'un bout à l'autre de la France les mécontents se levaient en octobre dernier, pour user de l'arme légale que leur donne le vote, on leur criait encore : *Conservateurs de quoi ?*

Conservateurs de tout ce que vous menacez, de tout ce que vous voulez détruire, Vous avez beau vous évertuer à trouver cette dénomination banale, élastique, vos fautes en ont précisé le caractère. A chaque élection, partout où les candidats, sous l'étiquette opportuniste, se présentent comme les approbateurs et les auxiliaires de ce régime d'abus, de gaspillage, de délation et d'incapacités, il faut qu'ils trouvent en face d'eux, résolus à les combattre, des candidats conservateurs, dans le sens large du mot, conservateurs de la morale publique outragée, de la religion menacée, de la fortune publique atteinte de notre crédit à l'extérieur affaibli, de notre sécurité compromise, conservateurs enfin de tout ce que les opportunistes et radicaux ont attaqué et veulent détruire encore.

**NOUVELLES DU JOUR**

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 27 juillet. — Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, à son troisième et dernière séance, sous la présidence de M. René Goblet.

L'ordre du jour comportait principalement : révision des programmes de l'enseignement secondaire spécial.

La discussion ayant été épuisée au sein de la grande commission nommée par le conseil, celui-ci n'avait plus qu'à écouter le rapporteur et à voter ses conclusions.

Sur une question de M. Bendaïm, le ministre a déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à publier en tête des programmes le rapport qui explique comment le conseil supérieur a été conduit à les modifier.

Parmi les conclusions adoptées notons celle-ci : Le cours normal des études de l'enseignement spécial sera de six ans au lieu de cinq.

Les élèves qui quitteront le lycée après la quatrième année pourront recevoir un certificat donnant le résumé de leurs notes et le rang qu'ils occupent dans leur classe.

Les programmes scientifiques sont rédigés de telle sorte que les bacheliers de l'enseignement spécial pourront entrer en mathématiques spéciales ou dans les cours préparatoires à l'école centrale.

L'étude d'une des deux langues vivantes est obligatoire et le temps qui lui est consacré considérablement augmenté.

Le conseil supérieur a adopté en outre un projet portant création d'un certificat d'étude à exiger des aspirants au grade d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe.

M. René Goblet a ensuite déclaré close la session ordinaire de 1886.

M. Emile Olivier

Saint-Tropez, 27 juillet. — Dans la réunion électorale présidée par le citoyen Méyé, président du comité républicain, M. Emile Olivier ayant demandé la parole pour défendre sa candidature attaquée par le candidat de gauche, les protestations et les sifflets l'ont empêché de se faire entendre. Le président a dû lever la séance et faire évacuer la salle.

Le traité franco-havais

Londres, 27 juillet. — Voici exactement la mission du général Villoughby. Le gouvernement anglais a chargé d'expliquer au gouvernement français le traité avec la France ne lui donne pas le droit de contrôler les affaires extérieures, mais signifie seulement qu'il ne sera pas obligé à autre chose que le consentement de la France.

Les grands prix de Rome

Paris, 27 juillet. — Le grand prix de Rome pour la sculpture, vient d'être décerné.

Le lauréat est M. Capellari (Paul-Gabriel), élève de MM. Daronat, Thomas et Bonassieux.

Le second grand prix : M. Larche (François-Joseph), élève de MM. Falguière et Dumont.

Le troisième grand prix : M. Joseph Chavailland, élève de MM. Loubroy, Falguière et Roubaud.

L'exposition reste ouverte demain, à l'école des Beaux-Arts.

Nominations diplomatiques

Les nominations de M. Bourée, comme ministre de France à Bruxelles, de M. de Mouloulin, comme ministre de France à Athènes, et de M. Thomson, comme ministre de France à Copenhague, sont définitives et paraîtront incessamment au Journal officiel.

Refus de serment devant la cour d'assises de Paris

Paris, 27 juillet. — M. Arnault, associé de la maison de vin de Champagne Saint-Marceaux et propriétaire du journal républicain *L'Amateur de l'Est*, faisait partie du jury de la cour d'assises dont la session est actuellement ouverte. Il a refusé de prêter serment imposé aux jurés. En conséquence, la cour l'a condamné à 500 francs d'amende, et a renvoyé à une autre session l'affaire où il siégeait. On dit que les trois accusés intentent une action civile contre M. Arnault.

Une grève de tisseurs

Saint-Dié, 27 juillet. — Une grève vient d'éclater au tissage de Werth-Laveline, près de Saint-Dié (Vosges). Cent vingt ouvriers refusent de travailler, en plaignant de l'insuffisance de leur rémunération.

Un scandale à Bucharest

Bucharest, 27 juillet. — Le ministre de la justice, Stulescu, passait devant un café quand le sénateur de l'opposition Gradisteanu, qui prenait une consommation, l'apostropha par ce mot : « Canaille ! » Le fait a provoqué un gros scandale en ville, mais le ministre assure n'avoir pas entendu l'insulte.

Evasion de la Nouvelle-Calédonie

Paris, 27 juillet. — Le nommé Confesense, condamné à 12 années de prison, pour le vol commis dans la propriété du général Schramm, à St-Denis, a vingt ans de travaux forcés, s'est évadé de la Nouvelle-Calédonie.

D'après une dépêche, il aurait été arrêté, hier soir, à Bruxelles.

Service funèbre pour le cardinal Guibert

Paris, 27 juillet. — Le comité du Vœu national au Sacre-Cœur a fait célébrer ce matin un service solennel pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Guibert.

C'est à la basilique de Montmartre, mais dans l'église supérieure, que la cérémonie a eu lieu.

Dès huit heures du matin la basilique se remplit de fidèles, parmi lesquels un grand nombre de notabilités catholiques.

Tous les ouvriers du chantier assistaient au service dans un emplacement réservé.

Le clergé était également très nombreux.

L'empereur Guillaume

Gastein, 27 juillet. — Dimanche, au sortir de l'église, l'empereur Guillaume se sentit indisposé. Les médecins n'autorisèrent pas la promenade après dîner. A huit heures l'empereur se mit au lit.

Hier matin les médecins, pour ménager les forces du souverain, lui conseillèrent d'interrompre la cure. L'empereur ne prit pas de bain et ne fit pas sa promenade matinale. Cependant à onze heures il se leva en voiture, et dans l'après-midi travailla jusqu'à quatre heures.

Le choléra

Trieste, 27 juillet. — Dans les dernières 24 heures on a constaté à Trieste 3 cas cholériques, 1 décès ; à Suine, 8 cas dont 3 décès.

du Peuple, condamné par le tribunal de Vittefranche. M. de Freycinet a refusé la grâce de M. Duc-Quercy, pour ce motif que sa condamnation était trop récente. Les amis de M. Duc-Quercy vont réclamer maintenant auprès du président du conseil sa mise en liberté provisoire, pour venir solliciter ici les intérêts de sa candidature. Parcellle faveur avait été accordée à M. Roche, candidat à la dernière élection législative. De la sorte, M. de Freycinet devra s'exécuter.

La Justice annonçait hier comme signée la nomination de M. Jules Roche comme membre du Conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat. La Justice avait de très bonnes raisons d'être bien informée : son rédacteur en chef, M. Camille Pelletan, est en effet appelé à recueillir la succession de M. J. Roche comme membre du comité consultatif des chemins de fer.

M. J. Roche remplace M. Constans, pourvu d'une grosse prébende coloniale, et M. C. Pelletan remplace M. J. Roche. Tous trois, du reste, radicaux ou opportunistes choisis par M. Bihaut, conservent leur mandat de député.

**MADAGASCAR**

On nous écrit de Paris :

« La grande île africaine est le lion du jour depuis que l'on a appris qu'elle se disposait à faire un emprunt par l'intermédiaire d'une banque anglaise ayant obtenu de la Reine malgache le droit de battre monnaie et de créer des billets pour autant de millions qu'elle voudrait.

« Or, voyez comme l'opinion, ici, est servie à souhait. Il suffit qu'elle se tourne du côté de Madagascar pour qu'assistent les notes officielles et les correspondances viennent à nous, et nous, nous nous apprenons, en effet, que M. Waddington, notre ambassadeur à Londres, vient de faire publier, dans les principaux journaux anglais, sans doute sur l'invitation de M. de Freycinet, un avis portant que, si des négociations étaient ouvertes avec l'Empire, dans un emprunt, dont profiterait le gouvernement malgache, la France ne reconnaîtrait pas la validité de tels arrangements, qu'elle considère comme contraires à son traité du 17 décembre dernier avec la reine de Madagascar.

« Inutile d'ajouter que les termes de cet avis sont complètement approuvés. Seulement on se demande si, dans le cas où l'emprunt projeté suivrait son cours, M. de Freycinet est de taille à barrer le chemin à l'arrivée des espèces à ce point d'Empire.

« Les missionnaires anglais, dont le crédit a été quelque peu ébranlé à Madagascar, parce qu'ils avaient promis une intervention britannique contre nous, qu'ils n'ont pas réalisée, cherchent évidemment à prendre leur revanche, aussi devons-nous nous attendre à ce que nous recevions, dans cette affaire d'emprunt, non seulement les influences financières dont dispose le marché de Londres, mais encore le gouvernement malgache tout entier.

« Malheureusement, les nouvelles reçues de la grande île africaine et qui figurent, notamment, dans les correspondances que nous publions aujourd'hui, le *Journal des Débats* et l'*Agence Havas*, des 19 et 25 juin, ne sont pas du tout rassurantes au point de vue de notre influence.

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

« Aussitôt son arrivée, M. le Myre de Villers a soulevé une question d'interprétation du traité du 17 décembre, qui était la négation des interprétations formulées par l'amiral Miot, ainsi que par M. Patenôtre, et il en est résulté une sourde hostilité qui se traduit, en attendant mieux, par des altercations dans lesquels excellent les asiatiques, lorsque n'osant pas formuler un refus, ils entendent néanmoins rien accorder de ce qu'on leur demande.

« Aussi quand on lit dans une des correspondances auxquelles je viens de faire allusion que : « la légation de France est fort mal installée à Tananarive, dans des missions de chétive apparence, situées aux quatre coins de l'une des places de la ville, et que, s'il survenait un mouvement populaire, la moindre résistance de notre part serait impossible » se prend-on à redouter quelque guet-apens analogue à celui de Huvé, de sinistre mémoire. Et encore à Huvé, nous disposions d'un millier d'hommes, tandis qu'à Tananarive, M. le Myre de Villers n'en a pas plus de 23. »

de dégager la rue qui était restée encombrée. Le lieutenant n'ayant obtenu aucun résultat après trois sommations, a fait tirer sur la foule. Quatre bourgeois ont été tués net ; trois autres ont été blessés. Les quatre corps ont été immédiatement enlevés et transportés à l'hôpital.

Il n'en a pas fallu davantage pour exaspérer le quartier. Les rues ont été de nouveau dépayées et en peu d'instants la lutte entre les bourgeois, la troupe et la police a éclaté avec une violence nouvelle au Prinsengracht, dans l'Angelier straat et dans la Pilsen straat.

A huit heures et demie on comptait 13 morts et 23 blessés, 50 individus arrêtés.

Les perturbateurs avaient détruit partout les réverbères.

A onze heures du soir les rues étaient toujours pleines de monde et la troupe sous les armes.

Ce matin, à une heure, on constate que le nombre des morts est de 14 et celui des blessés de 28, non compris les morts et les blessés qui peuvent avoir été transportés dans les maisons particulières.

Les troupes faisant actuellement le service d'ordre se composent de 400 hommes d'infanterie commandés par le lieutenant Vynand, 150 canonniers commandés par le capitaine Verwey et un escadron de hussards.

**REVUE DE LA PRESSE**

M. Jules Simon publie aujourd'hui cet article dans le *Matin* :

LE 31 MAI

Nous ne sommes ni à la veille du 31 mai, ni au lendemain du 21 janvier. Tout se rapetisse à notre taille. Cependant, il est quelquefois utile d'étudier, dans l'histoire de la grande Révolution, notre histoire contemporaine.

La chose se voit moins bien en elle-même qu'en son miroir, surtout quand le miroir est grossissant.

Parmi les scènes de la Révolution, celle qui doit être le plus méditée, c'est la grande lutte de Paris et de la Convention, qui remplit la seconde moitié de mai 1793, éclate le 31 et se termine le 2 juin. Il y a en des crimes plus odieux, il n'y en a pas de plus lamentable.

On trouve quelquefois un apaisement dans le spectacle de la mort par l'admiration qu'inspire le courage ; mais ici, c'est une assemblée qui, sous les menaces de la foule, consent à sa déchéance, consacre son déshonneur, livre ce qu'elle a de plus grand et de plus pur parmi ses membres, et renonce pour toujours à la sécurité des autres. Ce chapitre d'histoire est surtout un chapitre de psychologie, il ne tourne pas à la glorification de l'espèce humaine. Il peut servir à l'instruction des hommes politiques ou prétendus tels qui, avant une conscience commode et une intelligence courte, ne connaissent pas d'autre règle de conduite que d'obéir passivement aux instincts et aux colères des foules.

Deux factions se partageaient le gouvernement de la Convention, avec des forces inégales : la Montagne et la Gironde. Elles avaient ceci de commun, de vouloir fonder et consolider la République ; mais la Gironde voulait une République maîtresse d'elle-même, la Montagne, une République soumise à ses volontés et façonnée d'après son idéal. La Gironde marchait à la liberté par la liberté ; la Montagne voulait marcher au despotisme par la terreur.

Aucune conciliation n'était possible : il fallait tuer ou être tué. Dans l'Assemblée, la Gironde avait le dessus. La Montagne avait besoin d'une force venant du dehors. Elle prit la Commune de Paris, dédaigneuse, comme elle, de la légalité. La Gironde, par une coïncidence naturelle, et parce que l'Assemblée était l'Assemblée de la France, s'appuyait sur les départements. Il ne fut pas difficile de souffler aux Parisiens la haine de la Gironde. Leur non signification pour lui la même chose que modérantisme. Leurs scrupules de légalité servait de sauvegarde à la personne et aux biens des royalistes. Par-dessus tout, Paris les haïssait comme fédéralistes. A ses yeux l'unité, l'indivisibilité de la République n'étaient pas autre chose que la soumission de la République aux idées et aux ordres de Paris.

Qui avait donné le signal de la Révolution ? Paris. Qui avait fait le 15 juillet, le 6 Octobre, le 20 Juin, le 10 Août ? Paris. Pour un peu, il se serait vanté de Septembre. Qui avait forcé l'Assemblée à voter la mort du tyran ? Paris. Lui disputer le gouvernement de la Révolution, c'était lui disputer sa victoire.

Justement la Convention venait de nommer une commission des Douze, chargée de découvrir les complots. La Gironde l'avait composée de douze Girondins. Elle avait échoisi, pour cette inquisition, non les plus expérimentés, mais les plus jeunes et les plus audacieux. Un de leurs plus grands coups avait été d'ordonner la fermeture des clubs à 10 heures du soir : attentat contre le souverain. Le 24 mai, ils firent arrêter Hébert (*le Père Duchesne*), Marino, Varlet, Hébert, en plein conseil de la commune, Marino, dans une séance tenue à la mairie le 19, avait parlé de *scandaliser* les Girondins ; Varlet, le 22, avait proposé aux Cordeliers d'entrer en force dans la Convention, d'y saisir la Plaine, la Gironde, tout ce qui restait d'ex-nobles et d'ex-prêtres, et d'exterminer toute cette engeance. Le pétitionnement qui était incessant depuis dix jours, redoubla après ces arrestations. « On arrête nos magistrats ! Paris ne se posséderait plus. Dans la matinée du 25, la Commune arriva de grand matin à la Convention demandant l'élargissement des prisonniers, la cassation des Douze et l'arrestation des Vingt-Deux (la Gironde), l'Assemblée

écoutait avec indifférence cette rhétorique qu'on lui ressassait tous les jours et à toute heure du jour. Elle fut réveillée en sursaut quand l'orateur demanda la peine de mort contre les calomnieux de Paris. Un frisson courut sur tous les bancs. Isnard, qui présidait, et dont la présence au fauteuil attestait la force numérique des Girondins et leur résolution de braver leurs ennemis, se leva tout secoué par la colère.

« Vous avez promptement justice s'il y a des coupables, dit-il aux orateurs de la commune. Mais écoutez les vérités que je vais vous dire. La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale. Il faut que Paris le respecte. Si jamais la Convention était avilie, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. »

Robespierre qui, par les Jacobins, menait la Montagne de la Commune, et qui, bien plus que Marat et Danton, dirigeait le mouvement, craignait un moment que l'insurrection, ainsi poussée à bout, n'emportât la Montagne de la Convention, en même temps que la Gironde. Il ne voulait pas d'insurrection brutale, rien qu'une insurrection morale. Agir sur la Convention par la peur : ne pas verser de sang. Les Girondins étaient vus au comble, mais il ne fallait, dans ce premier acte de la tragédie, qu'obtenir leur arrestation.

La meilleure scène de la pièce fut le nouveau baptême de la Commune. Elle était réunie à la mairie, le 31 mai, à six heures et demie du matin, délibérant sur les moyens de faire une insurrection légale. La Constitution de 1793, qui en donne la formule, n'était pas encore inventée. Dobsent arrive avec des délégués des sections chargés de constituer une Commune nouvelle. Indignation de la Commune en fonction. « Vous n'êtes que des insurgés ! » Dobsent (c'était un juge du tribunal révolutionnaire), ne se trouble pas. Il dépose ses pouvoirs sur le bureau. On examine, on constate que les survenants sont en effet délégués par la majorité des sections. Tout change. « Soyez les bien-venus ? »

On leur donne l'accolade. L'ancienne Commune quitte ses sièges, la nouvelle s'y installe. Dobsent assis en place de président, s'adresse à ses prédécesseurs et leur annonce qu'en vertu de la toute-puissance dont il est investi, il leur confère à nouveau les pouvoirs de conseillers de la Commune. Là-dessus, il se lève, ses acolytes on font autant, et les conseillers d'il y a un quart d'heure reçoivent leurs fauteuils avec un nouveau baptême et un nouveau pouvoir. Il est entendu qu'ils seront à l'avenir moins scrupuleux sur la légalité. Ils prennent, à ce moment, le titre de Commune révolutionnaire. Pache (le maire) est rétabli du même coup. Rétablis aussi le procureur Chaumette, et Hébert, son substitut, rendu tout-puissant par une arrestation suivie d'un élargissement si glorieux.

Sans perdre de temps, la Commune révolutionnaire nomme un commandant général. C'est Henriot, un ancien clerc de procureur, condamné pour vol. Pas de probité, aucun bon sens, beaucoup de civisme comme on l'entendait alors : prêt à tous les coups de main. Henriot est introduit, prête serment. Les quarante huit sections envoient l'une après l'autre des délégués pour adhérer, prêter serment ; même les trois ou quatre sections fidèles à la Convention viennent s'offrir. Pour celles-là, ce sont des délégués de la minorité qui se présentent, en protestant contre une majorité factieuse. Les juges des tribunaux, les juges de paix, les chefs de service des administrations accourent. La Commune révolutionnaire a tout Paris dans la main, toutes les autorités, toute la force armée.

Elle suspend le départ des courriers jusqu'à nouvel ordre, nomme une commission pour déchiffrer les lettres, fait fermer les portes de Paris. Elle crée un corps révolutionnaire « pour la sauvegarde des propriétés ». Les citoyens qui font partie du corps révolutionnaire resteront sous les armes pendant la durée des troubles. Ils recevront un solde de 40 sous par jour qui sera payée par les riches. Elle décide le désarmement des suspects. La réunion de l'évêché et son comité exécutif y procèdent à l'instant. Elle fait sonner le tocsin. Elle ordonne à Henriot de tirer le canon d'alarme. Il y avait peine de mort pour qui le tirerait sans un décret de la Convention. Les canonniers résistent, Henriot insiste. Pendant toute une journée on est sur le point d'en venir aux mains. Enfin force resta à la Commune. Le canon d'alarme retentit.

Que devient, pendant ce temps-là, la Convention ? Elle a supprimé en avril l'inviolabilité de ses membres ; elle s'est retiré le droit de requérir la force ; elle s'est désarmée de ses propres mains. Il est vrai qu'elle a institué, depuis quinze jours, un comité de salut public, mais il n'a pas d'autorité propre, il n'est investi que du droit de lui proposer des projets de loi. Le grand, le terrible comité, qui prit la tête de la Révolution en face le gouvernement de la Terreur, n'exista que le mois suivant. Le théâtre des Tuileries, où la Convention s'est établie depuis le 10 mai, est entouré d'une foule qui enviro le jardin et la place, refuse sur les quais, pénètre dans les couloirs, encombre les tribunes.

Des représentants veulent